

Metz, le 6 octobre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

M. POUYET Gérard

7, rue de l'École

57 970 KOENIGSMACKER

OBJET : Dossier de déclaration concernant un lotissement de 8 parcelles à Métrich, annexe de KOENIGSMACKER
Courrier de non opposition

RÉF. : DIOTA-231004-123112-770-011

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

• **lotissement de 8 parcelles à Métrich, annexe de KOENIGSMACKER**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 04 octobre 2023, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de KOENIGSMACKER où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie pour information :

- LVRD
7, rue du Château - 57 645 Montoy-Flanville
- Commune de KOENIGSMACKER
11 Rue de l'Église - 57970 KOENIGSMACKER